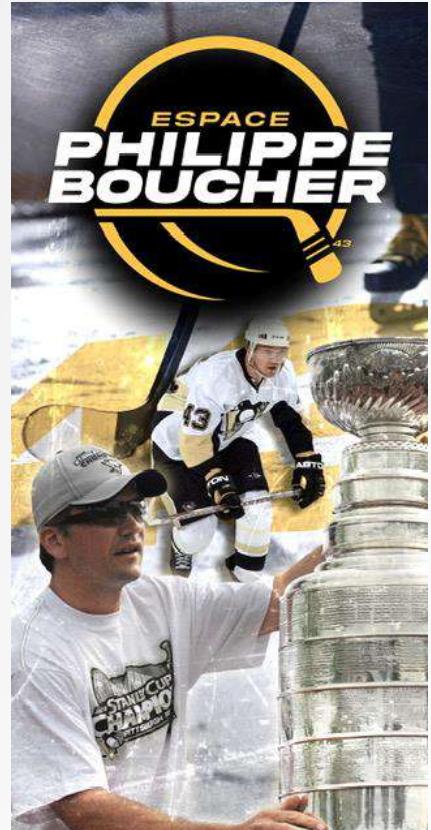


L'APOLLINAIROIS



Date de tombée : 23 août 2022

Prochaine parution : 6 septembre 2022



Bonnes Vacances!
Sun icon, palm tree, beach chair, and evergreen tree icons.

Le bureau municipal sera **fermé du 1^{er} au 5 août inclusivement** pour les vacances estivales.

Il n'y aura pas de parution du journal en août. Prochaine parution : **6 septembre**

3^e versement des taxes municipales : **31 août**

INDEX

- | | |
|--|--|
| 2 : Mot du maire | 9 : Marché Public 2022 – Licence de chien |
| 3 : Bibliothèque Au jardin des livres | 10 : FADOQ – Chevaliers de Colomb – Du terroir à l'armoire |
| 4 : Service de l'urbanisme | 11 : Recyc-Lav collecte de gros rebuts |
| 5 : L'Entraide – Les Filles D'Isabelle – Épinglettes gratuites | 12 : Ukrainiens à Saint-Apollinaire |
| 6 : Foyer Saint-Apollinaire – Association de pickleball | 13-18 : Procès-verbaux de juin |
| 7 : Les incroyables comestibles – Pique-nique Maison de la Famille | 18 : L'eau – Locaux à louer |
| 8 : Présence Lotbinière – Relais pour la vie – Baril récupérateur d'eau de pluie | 19 : Coordonnées |

Mot du maire



Le 11 juin dernier, nous annoncions en primeur le nom de la nouvelle patinoire couverte et réfrigérée qui se construit présentement derrière le centre Multifonctionnel. Celle-ci portera donc le nom de *Espace Philippe Boucher*. La Municipalité désirait ainsi marquer un grand coup en rendant hommage à cet ambassadeur hors pair pour Saint-Apollinaire. Gagnant d'une coupe Stanley en 2009 avec les Penguins de Pittsburgh, couronnant ainsi une carrière de hockey professionnel exemplaire, Philippe Boucher est un modèle de réussite, mais aussi un exemple de générosité et de simplicité avec la fondation qui porte son nom. C'est donc une fierté pour nous de voir le nom de Philippe Boucher sur cette infrastructure.

Comme mentionné dans le mot du maire de juin, après deux ans d'absence, nous sommes heureux d'annoncer le retour de la Fête au village le 27 août prochain. Pour marquer ce retour, deux événements majeurs auront lieu. D'abord, la Fête au village s'associe à l'événement Happening Festibière qui s'arrêtera à Saint-Apollinaire pour offrir des bières de microbrasseries, de la cuisine de rue, en plus d'y avoir une aire de jeux et de la musique festive. Dans la même journée, le Challenge BBQ proposera une compétition par équipe de cuisine sur grill. Pour les amoureux de ce type de cuisine, ce sera l'occasion de venir chercher des trucs et d'obtenir des conseils d'experts. Pour le Festibière, 1000 verres seront disponibles dès le 11 juillet au coût de 10 \$ dans 4 points de vente : Alimentation Beauchesne, IGA Veilleux, RONA Placide Martineau et le camping Domaine de la Chute. Bien sûr, nous aurons encore cette année des jeux gonflables et plein d'activités pour la famille. Pour connaître les détails de la Fête au village 2022, surveillez la page Facebook de la Municipalité, nous vous reviendrons avec d'autres annonces au courant de l'été.

Avec la guerre qui sévit en Ukraine depuis quelques mois, quelques citoyens de Saint-Apollinaire se sont mobilisés pour accueillir des ressortissants ukrainiens. À ce jour, 10 Ukrainiens et Ukrainiennes se sont installés chez nous et d'autres devraient arriver dans les prochaines semaines. Je voudrais remercier les citoyens qui ont initié ce projet, soit Marie-Andrée Carré, Claudia Vidal et Simon-Yannick Plourde. Des remerciements également aux organismes impliqués: Entraide St-Apollinaire, Carrefour Emploi Lotbinière, Aide alimentaire Lotbinière, ABC Lotbinière, ainsi que plusieurs entreprises locales et citoyens généreux en temps et en matériel. Enfin, le comité est toujours à la recherche de familles hôtes, consultez la page Facebook *St-Apollinaire accueille les ukrainiens* pour en savoir davantage.

Avec l'été qui bat son plein, je vous rappelle l'importance de respecter les normes gouvernementales et les mesures de sécurité pour les piscines résidentielles. En effet, ce respect des règles en vigueur peut très souvent éviter des événements malheureux. Enfin, pour l'implantation d'une nouvelle piscine, je vous rappelle qu'un permis municipal est nécessaire. Pour tout savoir sur le sujet, consultez la section *Urbanisme* sur le site Web de la Municipalité.

Enfin, au courant du mois de juillet, des travaux majeurs de réfection débuteront sur les rues Rousseau (entre Principale et Industrielle), Masse, Industrielle (entre de l'Église et Roger) et sur le dernier tronçon de la rue Principale (entre Côté et le rang Gaspé). Des entraves sont donc à prévoir. Merci de respecter les indications et les travailleurs sur le chantier.

Bon été à toutes et tous!

Votre maire,
Jonathan Moreau

La bibliothèque Au jardin des livres vous informe!



Club
de lecture
d'été
TD
2022

Du plaisir pour les enfants
dans les bibliothèques
publiques du Canada

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD

Un club de lecture est organisé durant l'été. Pour y participer, l'enfant doit être membre à la bibliothèque et âgé entre 3 et 12 ans.

DE NOMBREUX TIRAGES

Chaque livre lu donne droit à un coupon de participation pour le tirage de la semaine.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour le club de lecture TD s'effectueront du 21 juin au 23 juillet 2022.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Si vous déménagez, laissez-nous vos nouvelles coordonnées afin que l'on puisse mettre votre dossier d'abonné à jour. Que ce soit votre nouvelle adresse, votre numéro de téléphone ou votre adresse courriel, nous aimons avoir les bonnes informations quand vient le temps de vous contacter. Merci de nous en faire part dès que possible.

EXPOSITION D'IMAGE FANTASIA ☺

Venez admirer les images des mondes imaginaires.

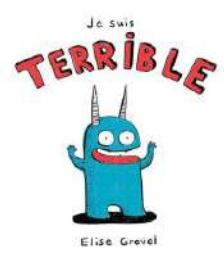
Artiste : Ève L'Heureux

L'exposition sera en vigueur du 11 juin au 13 juillet au centre Multifonctionnel.



Le Sentier des contes de 2022

Dans le cadre du Club de lecture d'été TD 2022, le Sentier des contes met en vedette le livre *Je suis terrible*, d'Élise Gravel. De grandes affiches représentant chacune une page du livre seront installées à distance, idéal pour faire de la lecture en plein air. Les panneaux se trouveront au parc de la Maison de la Famille.



Suivez-nous sur Facebook [Bibliothèque Au jardin des livres](#) pour connaître nos nouveautés!

Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

SERVICE DE L'URBANISME

Piscine démontable (gonflables ou autres) - un permis est requis

Une piscine doit être à une distance d'au moins 1,5 mètre des lignes latérales et arrière de la propriété ainsi que par rapport au bâtiment principal et à un bâtiment complémentaire.

CONTRÔLE DE L'ACCÈS — PISCINE DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- Une piscine démontable dont la paroi est **de moins** de 1,4 m (55 pouces) de hauteur.



RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- Avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- Empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- Ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.

Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES



Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrite précédemment.
De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.



Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- Du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- Du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.

Compilation des demandes de permis	Mai	Cumulatif
Agrandissement bâtiment principal	1	8
Agrandissement bâtiment complémentaire	2	2
Autorisation - Abattage d'arbre	1	3
Autorisation – Camion restaurant	0	1
Autorisation - Changement d'usage	6	14
Autorisation – Déplacement ou déménagement	1	2
Autorisation démolition	3	6
Autorisation – Enseigne	3	4
Branchement	5	23
Clôture ou muret de soutènement	16	19
Construction bâtiment complémentaire	28	47
Construction bâtiment principal	8	34
Installation septique	1	10
Licence de chien	4	6
Patio, galerie, terrasse	9	20
Piscine	15	34
Puits	1	8
Transformation et réparation	11	40
Lotissement	0	5
Total	115	286

Source : Document synthèse résumant les normes du règlement à l'intention des citoyennes et des citoyens_ ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Mise en garde : L'article est à titre informatif et ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour information 418 881-3996

Cathy Bergeron, directrice générale adjointe poste 229

Louise Camiré, inspecteur en bâtiment poste 224

Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment adj. poste 235



L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

L'été est enfin arrivé malgré toute la pluie que nous avons reçue.

Il y a tout de même de bons côtés, les sourires sont présents et les gens sont joyeux. Ça fait plaisir aux gens de pouvoir se voir et se réunir. La peur dans les yeux s'est remplacée par la brillance et des larmes de joie.

Les vacances arrivent à grands pas, les enfants ont fini l'école et les gens vont voyager ou visiter leurs familles.

Nous aussi serons en vacances. **L'Entraide fermera le samedi 23 juillet à 16 h et nous serons de retour le mardi 9 août à 10 h.**

Retour à l'école : Vous avez besoin d'un coup de pouce pour l'achat de matériel scolaire en vue de la rentrée? Cette aide s'adresse aux familles de Saint-Apollinaire à faibles revenus, pour les enfants du primaire et secondaire. Pour plus d'information, veuillez téléphoner au 418 881-2179.

Nous remercions tous les gens qui nous ont encouragé dans notre journée spéciale hot-dogs et vente spéciale pour le Relais pour la vie. Nous avons pu remettre un chèque de 1471.84 \$ pour les ventes de la journée, ramasser 160 \$ dans la boîte de dons, ainsi qu'un montant de 402 \$ pour la vente des hot-dogs, pour un grand total de 2033.84 \$. Merci à tous ceux et celles qui ont participé, ainsi qu'aux bénévoles.

Nous voulons aussi remercier les clients, qui malgré les restrictions sanitaires, les fermetures et réouvertures, ainsi que les files d'attente au froid et à la pluie, ont continué à nous encourager.

Nous invitons les nouveaux arrivants à venir nous rencontrer.

Pour terminer, nous désirons vous informer que tous les articles reçus en dons sur notre terrain nous appartiennent. Les articles pris sans paiement sont considérés comme étant volés.

À bientôt et passez un très bel été!

*Les bénévoles de L'Entraide
de Saint-Apollinaire*



LES FILLES D'ISABELLE

UNE JOURNÉE BIEN REMPLIE AVEC JOIE!

Affirmation à se répéter tous les soirs :
J'ai fait de mon mieux pour aujourd'hui;
J'ai gagné mon repos pour ce soir;
J'ai mis de l'amour dans mes actes;
J'ai utilisé la bonté dans toutes mes pensées;
Je clôture cette journée avec joie et maintenant j'accueille un sommeil sain et réparateur.

LE BÉNÉVOLAT :

Le bénévolat c'est l'art de la gratitude du cœur, du geste et du temps;
Le bénévolat c'est une fleur que l'on s'offre;
Le bénévolat est un cheminement personnel, une fenêtre ouverte sur l'autre;
Le bénévolat nous permet de faire de belles rencontres;
Le bénévolat a tellement de valeurs qu'il n'a pas de prix.

LES VACANCES :

Les vacances d'été sont arrivées.
Vous allez vous déconnecter et profiter de cette pause estivale pour pratiquer vos passe-temps préférés.
Au cours de ces vacances, vous allez faire de belles rencontres familiales et amicales, alors profitez-en!

Bonnes vacances!



Unité - Amitié - Charité

Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères
418 881-3121

POUR LES COLLECTIONNEURS D'ÉPINGLETES



La Municipalité offre gracieusement une épinglette des armoiries de Saint-Apollinaire à tous les citoyens et citoyennes de Saint-Apollinaire qui le désire.

Vous n'avez qu'à passer à la réception et en faire la demande.

50 ANS DE BONNE ENTENTE

Le samedi 18 juin dernier, le CHSLD de Saint-Apollinaire soulignait ses 50 ans.

Le 26 mars 1971, le Foyer Bonne-Entente ouvrait ses portes. Une inauguration bien spéciale avait eu lieu, sous la bénédiction du Curé Félix Painchaud.

50 ans plus tard, les résidents du CHSLD de Saint-Apollinaire ont invité familles et amis à prendre part à la fête. En plus de célébrer leurs 50 années d'existence, ils ont célébré leurs familles ainsi que l'esprit de partage qui habite notre belle communauté.

Près de 150 personnes étaient présentes pour la fête. La musique, les rires, ainsi que la bonne compagnie, ont eu un effet énergisant et réconfortant pour les résidents.

Le comité responsable de la fête a travaillé de concert avec la communauté de Saint-Apollinaire pour faire de cette journée un succès.

Ils souhaitent remercier :

- Les Chevaliers de Colomb
- La Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière
- La Municipalité de Saint-Apollinaire
- L'Entraide de Saint-Apollinaire
- La Boîte à Crème
- La fromagerie Bergeron
- IGA Marché Veilleux
- La boulangerie De Mailly
- Le Casse-Croûte chez Lizon

Merci aux entreprises ainsi qu'aux bénévoles, employés, familles et amis, qui offrent leur temps, leur aide, ainsi que leur support aux résidents du CHSLD de Saint-Apollinaire.



ASSOCIATION DE PICKLEBALL

Le 1^{er} juin dernier, l'association de Pickleball de la Rive-Sud de Québec (APRSQ) a tenu son assemblée générale annuelle au centre Multifonctionnel de Saint-Apollinaire. Les membres se sont réunis et ont élus leur conseil d'administration (voir photo).

L'APRSQ est un organisme à but non lucratif qui organise des séances de jeu de pickleball pour toutes personnes désireuses de se tenir en forme physiquement. Ce sport s'adresse à des personnes de tous âges et les retraités y sont les bienvenus puisque des séances de jeu sont offertes de jour au centre Multifonctionnel de Saint-Apollinaire, tout comme le soir selon la disponibilité de chacun.

Le jour : les mardis, jeudi et samedi à 9 h 30.

Le soir : les lundis et mercredis à 19 h 30.

Pour plus d'information, communiquez avec Angèle Bernier au 418 433-4199.

Vous retrouvez en première rangée les membres du CA et quelques membres joueurs en arrière-plan.

(Photo de gauche à droite : Mme Johanne Faucher, Mme Carole St-Pierre, Mme Angèle Bernier, M. Denis Martin et Mme Sylvie Thibodeau.)





LES INCROYABLES COMESTIBLES DE LOTBINIÈRE



Nourriture à partager



Servez-vous librement, c'est gratuit !

Rejoignez le mouvement des Incroyables Comestibles :
PLANTEZ, ARROZEZ, PARTAGEZ !

Suivez-nous sur
Facebook :

- Informations
- Vidéo explicatif
 - Conseils
- Conférences
- Concours

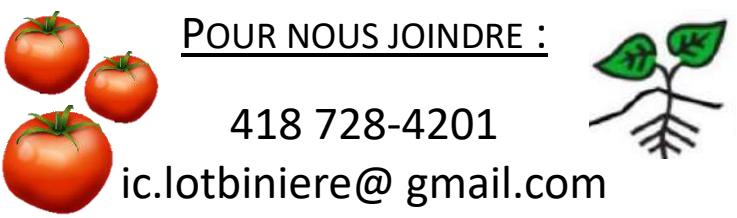


CARTE INTERACTIVE
DES 22
EMPLACEMENTS

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Mouvement **mondial** qui consiste à inviter la population à planter des légumes et d'autres plantes comestibles partout où cela est possible et partager les récoltes avec les autres membres de la **communauté**.

Le **but** est de rendre la nourriture accessible pour tous.



**BIENVENUE
À TOUS!**



L'Oasis
DE LOTBINIÈRE
GROUPE COMMUNAUTAIRE ALTERNATIF
EN SANTÉ MENTALE

Le 16 Août
à
Saint-Apollinaire

Pour tous :

- Les mères ou pères à la maison
- Les parents dont les enfants sont grands
- Les personnes en congés ou retraités
- Les enfants
- Les adolescents
- Les grand-parents...

Vous n'avez qu'à apporter votre lunch et une couverture. Nous apporterons le dessert et plusieurs jeux pour les enfants.

En cas de mauvais temps, un local sera disponible pour vous accueillir à La Maison de la Famille de Lotbinière

Invitation Pique-Nique
de la Maison de la Famille

"POUR LE PLAISIR DE SE RENCONTRER"

De 10h30 à 13h30





FORMATION ALBATROS LÉVIS ACCOMPAGNER UN ÊTRE CHER DANS LA MALADIE GRAVE ET LA FIN DE VIE

FORMATION COMPLÈTE DE 36 H ALBATROS LÉVIS CENTRE MULTIGÉNÉRATION, ST-FLAVIEN

Qui ne s'est pas déjà senti désemparé devant la maladie grave ou la phase terminale d'un être cher? Nos repères habituels ne s'appliquent pas, quoi dire ou ne pas dire? Quoi faire ou ne pas faire? Il existe des outils pour soutenir, accompagner ces personnes et nous aider à grandir dans pareille circonstance pour en ressortir plus humain, plus soi-même.

Ce programme de formation d'une durée de 36 heures est offert à raison de 6 samedis durant les mois de septembre, octobre et novembre 2022.

Que ce soit pour œuvrer comme bénévoles au sein de Présence Lotbinière ou pour acquérir de nouvelles compétences relationnelles spécifiques à l'accompagnement, cette formation constitue une expérience unique.

200\$

INFORMATIONS ET INSCRIPTION : 581 983-9294
presencelotbiniere@hotmail.com



La 10^e édition du Relais pour la vie Lotbinière a rapportée 128 658 \$



AU PROFIT DU
27 équipes
210 participants
40 participants d'espoirs
30 proches aidants

merci!

Montant amassé lors des 9 dernières années : 910 572 \$ ce qui fait en sorte que pour la 10^e édition, nous avons atteint le million de dollars récolté en 10 ans.

BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

La Municipalité de Saint-Apollinaire a des barils récupérateurs d'eau de pluie à vendre au coût de **30 \$** chacun, taxes incluses.

Il vous suffit de passer au bureau municipal, payer votre baril et celui-ci sera livré à votre domicile.

INSTALLATION :

1. Mettre le sol à niveau et le compacter sur une superficie de 60 cm X 60 cm.
2. Installer une base faite de bois ou de béton d'une épaisseur de 20 cm qui élèvera le baril.
3. Couper la gouttière à 20 cm au-dessus du baril.
4. Installer deux coudes séparés par une section de 15 cm de gouttière.
5. Mettre le baril en place avec la moustiquaire.

ENTRETIEN :

- ❖ Retirer les débris, les feuilles et aiguilles régulièrement pour ne pas obstruer la moustiquaire.
- ❖ Avant le gel, séparez votre baril du système de gouttière et retournez-le.
- ❖ Replacer le système de gouttière initial pour la saison hivernale.

Téléphone : **418 881-3996**

Courriel :
municipalite@st-apollinaire.com



MARCHÉ PUBLIC 2022



Légumes, fruits et autres produits frais

LOCAUX

Au fil de la saison estivale 2022, 10 producteurs agricoles vous accueilleront au marché public Goûtez Lotbinière à Saint-Apollinaire



SAINT-APOLLINAIRE 10e

Marché public - GOÛTEZ LOTBINIÈRE

148, rue Principale, sur le site extérieur du IGA Veilleux et du Jean Coutu

Les jeudis, du 23 juin au 22 septembre
de 14 h à 18 h



SUR PLACE :

FERME MARIJOLI

FERME LADORÉE

LES JARDINS VITALITÉ

FERME LA ROSÉE DU MATIN

LE JARDIN SOUVERAIN

BOULANGERIE CROÛTE ET BRIOCHE

BLEUMIEL

LA VOIE DES JARDINS

ÉRABLIERE DE L'ARVENIR

FERME AU JARDIN DE LUCE



PROJET RENDU POSSIBLE GRÂCE À LA COLLABORATION DE :



LICENCE DE CHIENS

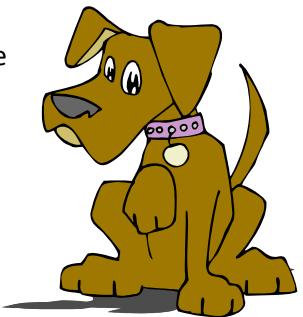
Une licence est obligatoire en vertu de la réglementation municipale. Vous pouvez l'obtenir au bureau municipal au coût de 20 \$ pour le premier chien et 25 \$ pour le deuxième, et ce pour la vie du chien.

Vous pouvez également inscrire votre animal en remplissant le formulaire en ligne à www.st-apollinaire.com, sur la page d'accueil, **PERMIS EN LIGNE**. La médaille de votre chien vous sera transmise par la poste dans les jours suivants.

Le fait de ne pas identifier votre animal est passible d'une amende beaucoup plus importante que les droits à payer, soit de 100 \$ à 1000 \$, plus les frais de garde si le chien est errant.

Si vous n'êtes plus en possession de votre chien, veuillez nous en aviser en communiquant avec Nous au 418 881-3996 afin de tenir nos registres à jour.

Merci de votre collaboration!



Club FADOQ Les Alouettes



Le club Fadoq Les Alouettes inc. vous souhaite un bel été et vous invite gratuitement

le vendredi 26 août prochain, à 20 h

dans le cadre de La Fête au Village, pour une soirée de danse, afin de souligner notre 50^e anniversaire de fondation.

La musique sera sous la direction de Léona et Jean-Marc Germain et cordialement offert par notre Municipalité.

Bienvenue à tous!

Au plaisir de vous rencontrer en grand nombre.

Pour information : Gilles Bourdeau, prés. 418 903-4970
Colette Lamontagne 418 881-3527

CHEVALIERS DE COLOMB



Enfin l'été!

C'est le temps des vacances, camping, terrain de jeux... donc beaucoup d'activités en famille.

Les Chevaliers sont aussi en vacances.

Cependant, vous pouvez toujours nous joindre; nous restons disponibles pour vous!

Ma conjointe Chantale et moi vous souhaitons de belles vacances et beaucoup de soleil et de plaisir.

Soyez prudents!

Steeves Beaudry,
Grand Chevalier



ACCÈS⁺ Lotbinière

Notre organisme est à la recherche de bénévoles au sein des municipalités de la MRC de Lotbinière pour le service de transport de nos membres utilisateurs ayant besoin de se déplacer de leur domicile à leur centre de traitement en cancérologie.

Les frais de kilométrage sont remboursés.

Manifestez votre intérêt en communiquant au 581 983-9294 ou à notre adresse courriel : direction@presencelotbiniere.com



DU TERROIR À L'ARMOIRE



Maintenant à Saint-Apollinaire!

Point de chute au Centre Multifonctionnel au 20 rue Terry Fox

WWW.DUTERROIRALARMOIRE.COM
PLATEFORME D'ACHAT LOCAL ET COOPÉRATIVE

COMMANDES AUX 2 SEMAINES
L'ACHAT LOCAL À UN CLIC DE CHEZ VOUS



DEVENEZ
MEMBRE

ACHETEZ VOTRE PART SOCIALE
AU COÛT DE 50\$ SUR NOTRE
SITE OU APPElez-NOUS.



PASSEZ VOTRE
COMMANDE

LA SEMAINE 1, COMMANDEZ DU
MARDI 12H AU JEUDI 23H.
PAIEMENT VIA CARTE DE CRÉDIT
OU PAYPAL.



RECEVEZ VOTRE
COMMANDE

LA SEMAINE 2, RECEVEZ VOTRE
COMMANDE LE JEUDI
APRÈS-MIDI AU POINT DE
CHUTE DE ST-APOLLINAIRE



DÉCOUVREZ NOS PRODUITS

BOULANGERIE, PÂTISSERIE, FRUITS,
LÉGUMES, VIANDE, VRAC, PRODUITS

Des questions? Visitez notre site web ou contactez-nous :
DTAL@LEPOLEAGRO.COM
581 200-0998, poste 1



Comment utiliser le service

Étape 1 :

Communiquez directement avec la compagnie [Recyc.Lav inc](#) par téléphone au : 418.881.0084

Étape 2 :

Mentionnez les articles dont vous souhaitez vous départir en établissant une liste la plus précise possible.

Tous les encombrants sont récupérés, peu importe leur état, qu'ils soient fonctionnels ou non.

Nous vous recommandons de mettre tous les petits objets dans des boîtes.

Étape 3 :

À la suite de votre communication, Recyc.Lav inc vous demande de déposer vos objets à l'extérieur pour le lundi suivant. La collecte s'effectuera au courant de la semaine suivante au plus tard dans les 5 jours ouvrables à compter du lundi.

Étape 4 :

Placez vos objets près de la maison à un endroit facile d'accès pour les manutentionnaires.

****Ne pas placer vos objets sur le bord de la rue***



MATIÈRES ACCEPTÉES – MAXIMUM de 3 mètres cubes

- Meubles de toute sorte, matelas, tapis...
- Électroménagers, chauffe-eau...
- Matériel électronique
- Métaux et fils électriques
- Menus objets; outils, jouets, vaisselle, miroir...
- Vélos et articles de sport
- Batteries d'automobile, pneus (maximum de 4)
- Tissus, textiles, vêtements, chaussures...



MATIÈRES REFUSÉES

- Résidus alimentaires et autres matières organiques (feuilles, gazon, branches...)
- Agrégats (roches, béton, sable, asphalte...)
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peinture, pesticides, piles, lampes fluo compactes, néon, bombonnes de propane, extincteurs...)
- Matériaux provenant de la démolition de bâtiment, de balcon ou de rénovation majeure.
- Meubles souillés par des excréments et tout ce qui provient de commerces, d'entrepreneurs, de fermes ou d'industries.



CAS EXCEPTIONNEL :

IMPORTANT :

Si la quantité d'objets à ramasser excède **3 mètres cubes**, nous vous offrons 3 possibilités :

1. Nous ramassons comme convenu les 3 mètres cubes et on ramassera l'exécedent la semaine suivante;
2. Des frais minimum de 100.00\$, payables avant le service, vous seront exigés;
3. Vous pouvez disposer vous-mêmes de vos encombrants en allant les porter à l'Écocentre de la MRC de Lotbinière, 1450, Rg de la Pointe-du-Jour, Saint-Flavien, QC G0S 2M0

Saint-Apollinaire accueille les ukrainiens

Les personnes impliquées dans le comité d'accueil pour les ressortissants ukrainiens sont Marie-Andrée Carré, Claudia Vidal et Simon-Yannick Plourde.

Leur mission est d'aider les Ukrainiens afin d'offrir des logements temporaires dans notre village et leur permettre de trouver de l'emploi dans notre belle communauté.

Il y a présentement 12 Ukrainiennes et Ukrainiens d'arrivés et plus du double est à prévoir d'ici la fin de l'été, soit 10 à Saint-Apollinaire et au moins une dizaine d'autres à venir.

Le comité est présentement à la recherche de familles hôtes temporaires. Pour plus d'information, visitez la page Facebook :

<https://www.facebook.com/St-Apollinaire-accueille-les-ukrainiens-102591992448651/>



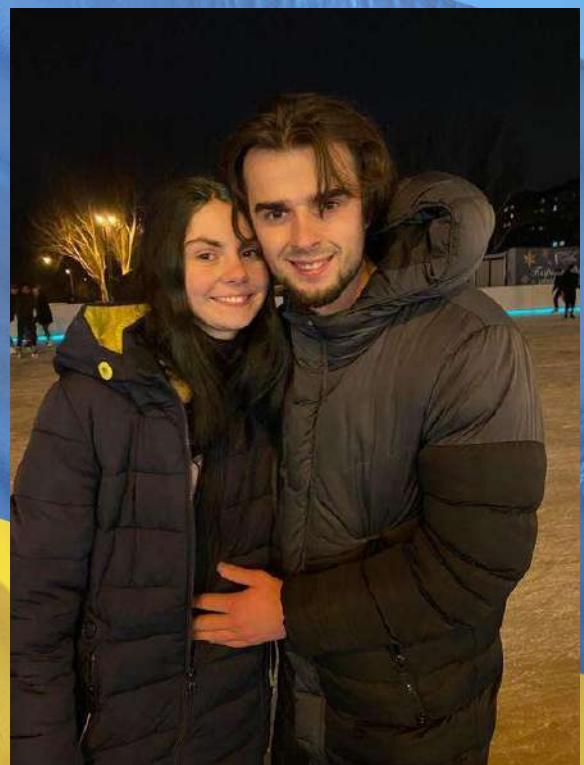
Claudia, Simon-Yannick et Marie-Andrée.

Nous désirons remercier les organismes impliqués : L'Entraide Saint-Apollinaire, Carrefour Emploi Lotbinière, Aide alimentaire Lotbinière, ABC Lotbinière, ainsi que plusieurs entreprises locales et citoyens généreux en temps et en matériel.

Merci pour votre grande générosité!



Le 22 mai dernier, nous avons accueilli nos premiers ressortissants ukrainiens. Bienvenue à St-Apollinaire Ruslan et Oleksii!



Nous vous présentons officiellement Viktoriya et Kostia qui sont arrivés à St-Apollinaire. Bienvenue encore à vous!



Nous attendons Veronika et Victor. Ils sont en transit vers Saint-Apollinaire. Nous recherchons une famille hôte le temps de trouver un endroit pour leur nouvelle vie

PROCÈS-VERBAUX DE JUIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 929-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 593-2007 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE la majorité des tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats sont les mêmes depuis 14 ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2022 par Jason Bergeron, conseiller no 3;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1^{er} juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 929-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 930-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 595-2007 sur les dérogations mineures est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE le tarif pour une demande de dérogation mineure est le même depuis 1991;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1^{er} juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 930-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 932-2022 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur le plan d'urbanisme de Saint-Apollinaire numéro 589-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa planification et sa réglementation afin d'optimiser son expansion urbaine en détaillant davantage ses visées concernant les principales composantes structurantes d'aménagement et cela, tout en veillant à préserver les attraits qui caractérisent la municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1^{er} juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 932-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 933-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a consenti à céder une partie de terrain à même le lot 6 336 236 sur la rue de l'Ancolie pour la construction d'un nouveau CPE;

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone 171P afin d'y inclure ce nouveau terrain puisque la classe d'usage « garderie pour enfants » est autorisée;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1^{er} juin 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 933-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 933-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 933-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'agrandir la zone 171P à même la zone 169R.

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 934-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte de maintenir l'usage temporaire de camion restaurant dans les zones 102C ou 103C, mais souhaite en restreindre le nombre et réduire la période d'exploitation;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1^{er} juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 934-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 934-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 934-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 afin de modifier l'article 7.11 relatif à l'usage temporaire des camions restaurants.

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 935-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de l'adapter aux besoins changeants des entreprises locales, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'autoriser (ou de préciser dans certains cas) l'usage des conteneurs maritimes et des remorques à des fins de bâtiment complémentaire à certains usages, et ce, tout en imposant des règles minimales d'encadrement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à une telle demande, et recommande les modifications du présent amendement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 935-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 937-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PIIA

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de l'adapter aux besoins changeants des entreprises locales, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'autoriser (ou de préciser dans certains cas) l'usage des conteneurs maritimes et des remorques à des fins de bâtiment complémentaire, et ce, tout en s'assurant que leur implantation et leur intégration soient adéquates et harmonieuses;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à une telle demande et recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 937-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 937-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 afin de préciser les critères d'évaluation d'une demande d'implantation d'un conteneur maritime ou d'une remorque.

PIIA PROJET INTÉGRÉ – 351 À 355, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour un projet intégré à la propriété située au 351 à 355, route 273 sur les lots projetés 6 409 749 à 6 409 752 inclus dans la zone 138C;

ATTENDU QUE le projet intégré a été autorisé par la résolution du conseil no 18637-10-2021;

ATTENDU QUE les remises ont été redimensionnées afin de respecter les normes du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le changement concernant les remises soit autorisé comme présenté.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PROJET INTÉGRÉ – 22-24, RUE DE L'AMÉTHYSTE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour un projet intégré à la propriété située au 22-24, rue de l'Améthyste;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les plans de construction, l'implantation et l'aménagement du projet intégré incluant l'emplacement des conteneurs pour matières résiduelles;

ATTENDU QUE le projet, qui est en bordure d'un cours d'eau, respecte la distance prévue pour la bande riveraine;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet intégré soit autorisé comme présenté.

Adopté à l'unanimité

PIIA PATRIMOINE – 751, RANG DE PIERRICHE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2022-136 pour la propriété située au 751, rang de Pierrickie;

ATTENDU QUE le demandeur désire poursuivre ses travaux de restauration du revêtement extérieur en bardage de cèdre;

ATTENDU QUE 3 fenêtres seront également remplacées par le même modèle que celles déjà remplacées en ajoutant des carrelages afin de respecter le style proposé par la fiche patrimoniale de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme présenté à la demande de permis numéro 2022-136.

Adopté à l'unanimité

PIIA PATRIMOINE – 80, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2022-124 pour la propriété située au 80, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur désire remplacer une fenêtre par une porte sur le mur latéral de la résidence;

ATTENDU QUE la nouvelle porte projetée sera du même modèle que celle existante sur la partie de la cuisine d'été;

ATTENDU QUE selon l'avis de l'architecte-conseil, il est recommandé que la porte soit en bois avec encadrement de bois;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme la demande de permis 2022-124 et selon la recommandation de l'architecte-conseil.

Adopté à l'unanimité

PIIA PATRIMOINE – 218, RANG DES MOULANGES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2022-224 pour la propriété située au 218, rang des Moulanges;

ATTENDU QUE le demandeur désire construire un garage détaché en cour latérale de la propriété;

ATTENDU QU'un avis de l'architecte-conseil a été déposé favorablement au projet de construction du garage détaché;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2022-224 pour le garage détaché.

Adopté à l'unanimité.

PIIA AFFICHAGE – 160, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de certificat d'autorisation numéro 2022-194 pour la propriété située au 160, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur désire remplacer l'affichage d'une enseigne murale existante;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé à la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-194.

Adopté à l'unanimité.

PIIA AFFICHAGE – 180, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de certificat d'autorisation numéro 2022-233 pour la propriété située au 180, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur désire remplacer les enseignes murales sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande et ajoute qu'il soit recommandé de modifier la couleur rouge sur le bâtiment principal afin d'assurer une uniformité du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet de nouvelles enseignes soit autorisé comme présenté à la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-233.

Qu'il soit également recommandé que la couleur rouge sur le bâtiment principal soit remplacée par la même couleur que la bande où est situé l'affichage afin d'assurer une uniformité du bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

DÉROGATION MINEURE – 81, RUE BLANCHET

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-174 pour la propriété située au 81, rue Blanchet;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de construire un garage détaché en partie dans la cour avant;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-013 a également été déposée afin d'autoriser le garage détaché en cour avant à 15,24 mètres de la ligne avant alors que la résidence est à 19,18 mètres de la ligne avant;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 10 mai 2022;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-013 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

DÉROGATION MINEURE – 93, RUE DES CAMPANULES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-169 pour la propriété située au 93, rue des Campanules;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de construire un garage détaché dans la cour avant secondaire;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-017 a également été déposée afin d'autoriser le garage détaché en cour avant secondaire à 1,91 mètre de la ligne avant secondaire et à 2,50 mètres de la résidence alors que les normes du Règlement de zonage numéro 590-2007 précisent qu'un garage détaché doit respecter un minimum de 3 mètres d'un bâtiment et ne pas empiéter plus de 50% de la marge de recul avant du bâtiment principal sans jamais être à moins de 3 mètres de la ligne dans la cour avant secondaire;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 mai 2022;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande de dérogation mineure numéro 2022-017 soit autorisée comme demandé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-017 soit accordée uniquement pour la distance de 1,91 m par rapport à la rue des Campanules. La distance minimale de 3 mètres par rapport à la maison devra être respectée.

Adopté à l'unanimité

CPTAQ – LOT 3 584 385, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située sur le lot 3 584 385, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE la présente demande est pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie totale d'environ 1.7 hectare, incluant l'aire d'exploitation et l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le même lot;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'exploitation d'une sablière est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2022

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du camp de jour La Rigole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats, 37 animateurs et animatrices pour le camp de jour 2022. La liste peut être consultée au centre Multifonctionnel.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant;

D'autoriser Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via les réseaux sociaux et dans la programmation des loisirs, pour l'embauche d'un préposé à l'entretien des parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Frédéric Marion à titre de préposé à l'entretien des parcs pour l'été 2022, selon les modalités prévues au contrat.

Monsieur Marion est engagé rétroactivement au 24 mai 2022, à 40 h/semaine, jusqu'à la fin août.

D'autoriser Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2021 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la réception du rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil adopte ledit rapport d'activité annuel du service de sécurité incendie pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour le déneigement des secteurs urbain, rural et les stationnements de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour le déneigement des secteurs urbain, rural et les stationnements, pour une période de 3 ou 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE CLÔTURE

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites pour l'achat de clôture en mailles de chaîne, d'une hauteur de 6 pieds;

ATTENDU QUE 5 prix ont été reçus, soit :

Nom de la compagnie	Prix (taxes incluses)
Clôture G.P. inc.	20 913.95 \$
Clôtures Colbo inc.	25 342.79 \$
Clôture sur mesure	29 884.99 \$
La Corporation de Clôture inc.	34 745.45 \$
Clôture Nordik / Clôture Orléans	37 748.02 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de clôture auprès du plus bas soumissionnaire, soit Clôture G.P. inc., au coût de 20 913.95 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE PONCEAUX

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites pour l'achat de ponceaux;

ATTENDU QUE 3 prix ont été reçus, soit :

Nom de la compagnie	Prix (taxes incluses)
Centre du Ponceau Courval	28 207.28 \$
EMCO Corporation produits municipaux	32 498.67 \$
Réal Huot inc.	33 716.94 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de ponceaux auprès du plus bas soumissionnaire, soit Centre du Ponceau Courval, au coût de 28 207.28 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

OCTROI DU CONTRAT POUR LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE – RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites pour les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle sur la rue Principale;

ATTENDU QUE 2 prix ont été reçus, soit :

Nom de la compagnie	Prix (taxes incluses)
Maxi-paysage inc.	207 431.24 \$
Excavation Coulombe inc.	257 594.59 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour la construction d'une piste multifonctionnelle sur la rue Principale auprès du plus bas soumissionnaire, soit Maxi-Paysage inc. au coût de 207 431.24 \$ taxes incluses.

Qu'un montant de plus ou moins 30 000 \$ soit prélevé à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

ATTENDU QUE le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 225 000 \$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 112 500 \$;

ATTENDU QU'afin de déposer une demande d'aide financière, la Municipalité de Saint-Apollinaire doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Municipalité de Saint-Apollinaire est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PTI

ATTENDU QUE les rapports d'audit de conformité portant sur *l'Adoption du budget* et sur *l'Adoption du programme triennal d'immobilisations* sont acheminés à toutes les municipalités locales concernées;

ATTENDU QUE ces rapports doivent être déposés au conseil municipal et transmis à la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les membres du conseil municipal acceptent le dépôt des rapports d'audit de conformité, datés de novembre 2021.

De transmettre cette résolution à la commission municipale du Québec.

De transmettre les rapports à la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation

Adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION : FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Fidèle à son engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, Jonathan Moreau, présente les faits saillants du rapport financier 2021, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Ce rapport a été diffusé dans le journal local *L'Apollinaire* de juin 2022.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 928-2022 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C.T.-11,001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE Saint-Apollinaire connaît un essor fulgurant depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE dans le recensement canadien de 2021, Saint-Apollinaire s'est placé au 1^{er} rang québécois des municipalités ayant le plus progressé et au 4^e rang canadien au cours des 5 dernières années;

ATTENDU QUE cette forte progression apporte son lot de projets de toutes natures;

ATTENDU QUE les projets deviennent de plus en plus complexes;

ATTENDU QUE la charge de travail des élus et les responsabilités diverses s'en trouvent considérablement augmentées;

ATTENDU QUE le dernier ajustement salarial des élus remonte à avril 2011;

ATTENDU QU'en 2011 la population de Saint-Apollinaire était d'environ 5000 habitants et que la population est maintenant de plus de 8000 habitants;

ATTENDU QU'un exercice de comparaison avec des villes du Québec ayant une population semblable a été effectué et que le salaire des maires pour ces villes de même taille est en moyenne de 65 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6 et

qu'une présentation du règlement a été effectuée lors de cette même séance;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 3 mai 2022, conformément à la loi, notamment par affichage aux endroits habituels et par une publication dans *L'Apollinaire* de mai 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 928-2022 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 936-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement d'emprunt pour le prolongement des services sur la rue Industrielle (taxe de secteur).

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 938-2022 MODIFIANT LE RHSPPPP

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) numéro 806-2017.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée via Facebook, le site internet de la Municipalité et plusieurs sites d'emploi;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Stéphanie Gaudreau pour occuper le poste de directrice des communications;

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine.

Madame Gaudreau sera en poste dès l'automne 2022.

Que les conditions de travail soient celles inscrites au contrat de travail des employés-cadres.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE PARCELLES DE TERRAINS SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité procèdera au prolongement de la piste multifonctionnelle sur la rue Principale, entre la rue Demers et la rue Terry-Fox;

ATTENDU QUE l'emprise municipale est inexisteante à certains endroits sur la rue Principale;

ATTENDU QUE le prix d'achat a été fixé à 10 \$ le pied carré;

ATTENDU QU'une description technique des parcelles à acquérir a été préparée par l'arpenteur-géomètre Paul Grimard, dossier 2975, Minute 7509;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De signer une promesse d'achat avec Madame Martine Sévigny et Monsieur Carol Blanchet pour l'achat d'une partie du lot 5 608 335 du cadastre du Québec, terrain situé au 163, rue Principale d'une superficie de 130.6 mètres carrés ou 1405.77 pieds carrés.

De signer une promesse d'achat et de vente avec Madame Audrey Houde pour l'achat, par la Municipalité, d'une partie du lot 3 383 869 du cadastre du Québec, terrain situé au 167, rue Principale, d'une superficie de 38.2 mètres carrés ou 411.18 pieds carrés.

La Municipalité acquitte les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre relatifs à ce dossier.

D'autoriser le Maire Jonathan Moreau ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer les actes de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a créé son plan d'action MADA en faveur des familles et des aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité désire réaliser des travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer sa candidature au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées.

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENT NO 931-2022

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement no 931-2022 décrétant un emprunt décrétant les travaux de réfection des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau.

Je soussignée, *Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :*

- Que le nombre de personnes habiles sur le règlement no 931-2022 est de 6906;
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 701;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le règlement no 931-2022 est RÉPUTÉ AVOIR ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER.

ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent avoir un outil de référence pour la prise de décisions stratégiques;

ATTENDU QUE la planification stratégique 2022-2026 est l'occasion d'avoir une vision claire de la direction vers laquelle la Municipalité veut aller;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter la planification stratégique 2022-2026 de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

Prochaine séance du conseil :

15 août 2022

ADOPTONS LES BONS GESTES

Usages domestiques

- Réparer toute fuite d'eau sans tarder
- Privilégier les douches aux bains
- Installer des équipements sanitaires économies en eau

Agriculture

Changement des pratiques d'irrigation
Choix de cultures moins consommatoires d'eau

Industrie

Amélioration des modes opératoires,
plus économies en eau

Collectivités

Entretien des réseaux et réparation des fuites.
Collecte des eaux pluviales pour l'arrosage
des espaces verts et terrains de sport

Le saviez-vous ?

97%	de l'eau sur Terre est salée
3%	de l'eau seulement est douce
1/4	est à l'état liquide... ↓ 0,7% d'eau douce liquide sur Terre !

LOCAUX À LOUER À PLACE FRANCOEUR

94, rue Principale

Local 201 : 154 pi²

Local 4 : 215 pi²

Local 5 : 212 pi²

Pour information :

418 881-3996, poste 232

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Isabelle Huot, réceptionniste/agente de bureau
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Julie Paré, secrétaire administrative – taxation
227	Jonathan Moreau, maire
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire – responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment
240	Josée Martineau – secrétaire administrative - comptabilité

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
HORAIRE D'ÉTÉ : vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h

www.st-apollinaire.com



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h
Vendredi : 8 h 30 à 15 h (jusqu'au 26 août)

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage

Centre Multifonctionnel



20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères



Tél. : 418 881-3996, poste 222

POUR INFO : regie@st-apollinaire.com

Directrice de la Régie : Mélanie Boily



Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche :	9 h à 12 h
Mardi :	13 h 30 à 20 h 30
Mercredi :	9 h à 11 h
et.....	13 h 30 à 17 h 30
Jeudi :	15 h 30 h à 20 h 30
Samedi :	9 h à 12 h
Lundi et vendredi :	FERMÉE



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238

Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du service incendie : Martin Miller



LA FÊTE AU VILLAGE

SAINT-APOLLINAIRE

S A M E D I
27 AOÛT
2022
📍 PARC TERRY-FOX



HAPPENING_ FESTIBIÈRE

Saint-Apollinaire



- Des **camions de rue** pour combler votre faim.
- Le **beertruck** du Festibière pour étancher votre soif.
- De la **musique** pour vous faire danser et chanter.
- Une **zone de jeux** pour vous amuser.



- Une **compétition de BBQ** sur place.
- Des **kiosques** avec produits et accessoires en vente.

PLUSIEURS AUTRES
ANNONCES À VENIR!



Surveillez la page **Facebook** de la municipalité
pour connaître tous les détails de l'événement !

WWW.ST-APOLLINAIRE.COM